

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

Envoyé en préfecture le 17/06/2020

Reçu en préfecture le 17/06/2020

Affiché le 17/06/2020

SLO

ID : 037-213700727-20200611-DCM_2020_033-BF

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2020-033

SEANCE DU **JEUDI 11 JUIN 2020**

Le jeudi 11 juin 2020, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 26	Votes Pour : 19
Nombre de Membres présents : 18	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstention : 4
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Jean-Vincent BOUSSIQUET, Daniel DAMMERY, Jean-Luc DUCHESNE, Christelle LAMBERT, Martine GREAULT-CHIONNA, Jean SCHUBNEL, Gilberte RICHER, Didier PELLOT, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Marc PLOUZEAU, Anne LUMEAU, Michaël AUCLIN, Françoise FONFREDE, Luc CHRETIEN, Catherine AOUILLE, Jean-Jacques LAPORTE

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Françoise GENET à Jean SCHUBNEL, Julien BERTRAND à Jean-Vincent BOUSSIQUET, Marion FRANZELLA-SCHOOS à Anne LUMEAU, Gaële BOURGEOIS à Luc CHRETIEN, Céline DELAGARDE à Jean-Luc DUCHESNE

ABSENTE :

Brigitte CHOUTEAU

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. CHRETIEN

Budget Primitif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 3 mars 2020

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de l'exercice 2020, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle.

Le budget principal pour l'exercice 2020 est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

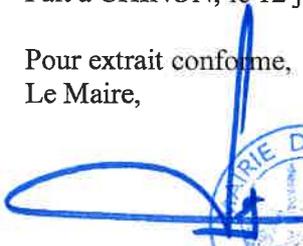
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 713 480,86 €	10 713 480,86 €
Investissement	3 718 137,44 €	3 718 137,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020.

Fait à CHINON, le 12 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Jean-Luc DUPONT



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/06/2020

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage